

NOTE D'INFORMATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 10 FEVRIER 2025
SALLE DES FETES – COMMUNE DE FRESSE-SUR-MOSELLE

COMPTE RENDU DE L'USAGE DES DELEGATIONS DE L'EXECUTIF

Dans le cadre de l'exercice des délégations reçues du Conseil Communautaire, l'exécutif rend compte des différents dossiers en cours de réalisation.

SERVICE PISCINES ET ESPACE BIEN ÊTRE : BILAN ANNEE 2024

Conformément aux inscriptions budgétaires du début de l'année 2024, le service sur les deux sites a fonctionné tout au long de l'année. Présentation sera faite en séance des statistiques

Le conseil communautaire sera invité à se prononcer.

NOTES:

SERVICE PISCINES ET ESPACE BIEN ETRE : MODIFICATION DU REGLEMENT DES USAGERS

Comme il avait été indiqué à l'ouverture du complexe aquatique du Thillot, après quelques temps de fonctionnement, ce règlement devra être révisé. Il sera proposé en Conseil Communautaire quelques modifications du règlement suite à la commission piscine du 3 février dernier (un rapport sera remis sur table).

Le conseil communautaire sera invité à se prononcer.

NOTES:

SERVICE PISCINES ET ESPACE BIEN ETRE : DISPOSITIF PRESCRIMOUV' ET ACTIVITES

3^{ème} AGE

Suite à la commission piscine du 3 février dernier, il sera proposé dans le cadre de nouvelles prestations, le dispositif PRESCRIMOUV' , mais également la possibilité d'ouvrir des activités en lien avec des maisons de retraites ou des hôpitaux locaux.

Le conseil communautaire sera invité à se prononcer.

NOTES :

PROJET DE BAIL DES LOCAUX RUE DE LA COURBE A USAGE DE BUREAUX

L'organisation administrative de la CC-BHV en 2024, n'a rien à voir avec les besoins édictés en 2002 et qui se sont concrétisés par l'ouverture des locaux administratifs et techniques du Syndicat Intercommunal de Voiries et d'Equipement d'Intérêt Collectif (S.I.V.E.I.C), 8, rue de la Favée à Fresse sur Moselle. Après de nombreuses modifications, la partie administrative du site ne peut plus offrir la qualité d'organisation de travail et de sécurité des visiteurs dans l'obligation de traverser les circulations des parties techniques. Plusieurs scénarios ont été envisagés ces trois dernières années. Aujourd'hui, il est proposé de changer de lieu pour les locaux administratifs afin d'avoir un outil de travail adéquat. Pour une durée minimale de deux ans, l'ensemble des services de l'administration communautaire seront transférés dans des locaux loués, rue de la Courbe au Thillot. Ils doivent faire l'objet de travaux pour adapter l'offre bâtementaire aux besoins des agents de la CC-BHV. C'est pourquoi, une négociation avec le propriétaire des lieux a permis de bénéficier d'une absence de versement de loyers durant une période déterminée.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

RAPPORT ANNUEL SERVICE DECHETS 2023

Chaque année le rapport du service doit être présenté. Le rapport 2023 n'a pas pu être présenté en fin d'année dernière. Il est joint à la présente.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU SMIC

Le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges (SMIC) assiste les Communes des Vosges sur tous les aspects de la digitalisation. La Communauté de Communes, en tant que membre de la SPL-XDEMAT, il convient de tant que membre, il est demandé à la CC BHV de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

RH - REMPLACEMENT DU REGIME INDEMNITAIRE DES FONCTIONNAIRES RELEVANT DES CADRES D'EMPLOI DE LA POLICE MUNICIPALE

Le décret n° 2024-614 du 26/06/2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres instaure une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) composée de 2 parts : une part fixe et une part variable.

Cette ISFE remplace l'indemnité spéciale de fonction et l'IAT qui sont abrogées à compter du 1er janvier 2025.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

SERVICE PISCINES ET ESPACE BIEN ETRE : COMPLEMENT ET DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ET DE TARIFICATION

Suite à la commission piscine du 3 février dernier, il sera proposé dans le cadre de nouvelles prestations, de compléter la grille tarifaire ouverte au 12 février 2024.

Le conseil communautaire sera invité à se prononcer.

NOTES :

AVENANT AU BAIL DE LA LOCATION DU BÂTIMENT INDUSTRIEL RUE DE LA COURBE

La CC BHV loue un bâtiment à vocation industrielle à l'entreprise Charles CUNAT. Plusieurs investissements ont été réalisés par la CC BHV, notamment pour la réfection de la toiture. Il est proposé de réactualiser le montant du loyer et d'ajouter en plus du loyer en cours 1200€ HT (mille deux cents euros) par mois.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :